

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR YVES GIGON, DÉPUTÉ (INDÉPENDANT), INTITULÉE « FUTURES CONCESSIONS DE TRANSPORTS PUBLICS, LES RISQUES EXTRÊMES DE COLLUSION ENTRE PARTIS AU POUVOIR » (N° 3275)**

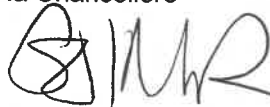
La mise au concours des concessions des lignes de bus est pilotée par la Confédération, le canton de Berne et le canton du Jura, commanditaires des prestations concernées. Ce sont eux qui, conjointement, procèdent à l'évaluation des dossiers de candidature et adjudgeront les prestations comme le prévoit la procédure fédérale régissant les mises au concours des concessions de lignes de bus. Le Gouvernement sera informé du résultat de l'évaluation et de l'intention d'adjudication. Cette dernière sera ensuite formellement communiquée, probablement dans le courant du printemps, par l'Office fédéral des transports (OFT). Enfin, la procédure aboutira à l'octroi, par l'OFT, d'une concession d'une durée de dix ans.

L'adjudication se fondera sur l'évaluation quantitative et qualitative des dossiers d'offre qui ont été remis aux commanditaires avant l'expiration du délai de soumission fixé au 28 novembre 2019. Ce sont au total plusieurs centaines de pages de documents qui sont ainsi analysées. Conformément à l'article 32g de la loi fédérale sur le transport des voyageurs (LTV ; RS 745.1), les commanditaires adjudgent les prestations de transport mises au concours à l'entreprise qui a soumis l'offre la plus avantageuse du point de vue économique. Par offre économiquement la plus avantageuse il est entendu celle qui remplit au mieux les critères d'adjudication, quantitatifs et qualitatifs, fixés par les commanditaires. Les critères d'évaluation ainsi que leur pondération ont été déterminés avant la publication de l'appel d'offre. Le Gouvernement jurassien, tout comme la Confédération et le canton de Berne, s'était prononcé à leur sujet. Ces critères ainsi que leur pondération font partie intégrante du dossier d'appel d'offre qui a été publié le 5 juillet 2019 sur la plate-forme [www.simap.ch](http://www.simap.ch), Système d'information sur les marchés publics en Suisse. Cette manière de procéder garantit ainsi toute l'impartialité qui s'impose dans l'évaluation des soumissions.

Delémont, le 7 avril 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt